# Demande de titre de séjour

### **Aperçu**

Pour pouvoir s'établir en France, toute personne étrangère doit en obtenir l'autorisation en déposant une demande de titre de séjour. Ce document lui permettra de séjourner en France sur une période déterminée, d'y travailler, ou encore de s'y installer avec sa famille. Les conditions à remplir pour obtenir ce titre, de même que les démarches à suivre sont cependant différentes selon la situation.

Voici en quelques points les grandes lignes à suivre pour la réalisation d'une demande de titre de séjour.

Pour qu'elle ait des chances d'aboutir, une demande doit être au préalable soigneusement identifiée : objet précis et conditions règlementaires, adéquation à la situation de l'intéressé, documents requis par l'administration. Il est nécessaire de prendre le temps pour constituer un dossier aussi solide que possible pour limiter les risques de rejets.

## Résumé Il existe une multitude de titres de séjour et il est très important de prendre le temps de choisir celui le plus adapté à la situation de la personne pour avoir une plus grande chance d'obtention. Les plus courants sont : Titre de séjour pour vie privée et vie familiale Titre de séjour pour travail temporaire 1. Choisir le bon titre de séjour Titre de séjour pour études Il en existe pleins d'autres qui peuvent être plus adaptées à la situation. Ne pas hésiter à se référer au guide des demandes de titre de séjour que vous trouverez sur le site internet de Digemer. Pour toute demande de titre de séjour, il est impératif de joindre ces documents: ✓ Visa de long séjour ou titre de séjour en cours de validité ✓ Justificatif de nationalité ✓ Attestation de logement ou justificatif de domicile de - de 6 3 photos d'identité

2. Les documents	✓ Certificat médical délivré par l'OFII
à joindre	✓ Déclaration sur l'honneur de non polygamie (si marié)
obligatoirement	✓ Timbres fiscaux
à sa demande	Pour chaque titre de séjour, des documents spécifiques sont à joindre
	en plus de ces derniers. Vous trouverez ces éléments dans le guide des
	demandes de titre de séjour qui se trouve sur le site internet de
	Digemer.
	Pour une première demande :
	Elle doit être envoyée en lettre recommandée avec accusé de
	réception. Cela donne ensuite lieu à un rendez-vous. Si le dossier est
	complet, ils donnent un récépissé de 3 mois dans l'attente de l'examen du dossier.
	Adresse d'envoi :
	Préfecture – S2I – bureau du séjour
3. Réalisation de	42 boulevard Dupleix 29000 QUIMPER
sa demande	Pour un renouvellement :
	Cela se réalise sur internet via le site suivant :
	https://administration-etrangers-en-
	france.interieur.gouv.fr/particuliers/#/
	Lorsque la personne se voit refuser son titre de séjour, elle a le droit
	de faire un recours contre cette décision dans un délai de <u>2 mois</u> à compter de la notification de la décision et <u>30 jours</u> s'il a été prononcé
	une OQTF.
	Il est possible de réaliser les deux recours simultanément.
	✓ Recours gracieux et hiérarchique
	Le recours doit être écrit et envoyé en lettre recommandée. Il doit être
	motivé : exposer les arguments et faits nouveaux et être accompagné de la décision contestée. Le recours est gratuit.
4. Les voies de	Adresse d'envoi pour le recours contentieux :
recours	
	Préfet du Finistère
	Service de l'immigration et de l'intégration 29320 QUIMPER cedex
	27520 QUIVII EN CCUCX
	Adresse d'envoi pour le recours hiérarchique:
	Ministre de l'intérieur
	Place Beauvau
	75800 PARIS cedex 08

#### **✓** Recours contentieux

La requête peut être dématérialisée via le service du « « télérecours citoyens » https://citoyens.telerecours.fr/#/authentication

La requête peut aussi être déposée sur place ou envoyée par courrier au greffe, de préférence par lettre recommandé avec avis de réception.

La demande doit être dactylographié, contenant l'exposé des faits et des arguments juridiques précis invoqués. Elle doit être accompagnée de la décision attaquée, de l'ensemble des pièces justificatives et toutes les informations concernant le requérant.

Il est possible de ne pas faire appel à un avocat mais il est fortement recommandé d'en prendre un.

L'introduction d'une requête est conditionnée à une « contribution pour l'aide juridique » d'un montant de 35€.

Adresse d'envoi:

Tribunal administratif de Rennes Hôtel de Bizien 3 Contour de la Motte 35044 RENNES cedex

## **Ressources pertinentes**

Guide de rédaction des demandes de titre de séjour de Digemer

Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile

Gisti, les étrangers face à l'administration, 2013

Site internet du service public

## **Personnes ressources**

Association Digemer	digemer.asso@gmail.com
Service des étrangers de la mairie	02 98 00 80 97 2 rue Frézier, 29200 Brest Accueil guichet et téléphonique, du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h Accueil sur rendez-vous, du lundi au vendredi, de 14 h à 17 h Pour tout renseignement téléphonique ou demande de rendez-vous, contactez le 02 98 00 80 80 le matin
Association Cimade	Centre social Horizons, 5, rue Sisley, 29200 Brest Prendre un rendez-vous par mail: antenne.brest@lacimade.org
Association Aide aux droits des étrangers	16, rue Mathieu Donnart, 29200 Brest (à côté du Planning Familial)  Permanence : tous les jeudis, de 18 h 30 à 20 h.